

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance générale du 5 novembre 2012

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance générale du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions
de ce Conseil, ce cinquième jour du mois de novembre deux mille douze, à laquelle
séance sont présents :

Présent(s) : Madame Mélissa Girard, Conseillère
Monsieur Donat Tremblay, Conseiller
Monsieur Joseph-Louis Girard, Conseiller
Monsieur Rodrigue Gagnon, Conseiller
Monsieur Dave Boivin, Conseiller

Absente(s) : Madame Marie-Claude Gilbert, Conseillère

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur le Maire Monsieur Jean-Claude
Simard, il a été adopté ce qui suit :

1 - PRIÈRE

Jean-Claude Simard, Maire, fait la prière d'usage.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de cinq Conseillères et Conseillers, donc il y a
quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Prière;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 1^{er} octobre 2012;
5. Adoption du projet de règlement no 228-34 concernant le plan d'urbanisme;
6. Adoption du projet de règlement de zonage no 228-35;
7. Adoption du projet de règlement de lotissement no 228-36;
8. Adoption du projet de règlement de construction no 228-37;
9. Adoption du projet de règlement sur la gestion des permis et certificats no 228-38;
10. Remboursement de la petite caisse;
11. Espace publicitaire pour le bottin du « Club d'auto-neige le Sapin d'Or »;

12. Demande d'aide financière de l'association des personnes handicapées de Charlevoix;
13. Le service alimentaire et aide budgétaire de Charlevoix-Est (SAAB) demande un don;
14. Avis de motion fixant la rémunération des membres du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts et établissant le tarif relié aux dépenses encourues par les membres du Conseil ayant à se déplacer pour le compte de la municipalité;
15. Inspecteur municipal et secrétaire;
16. Assurance de la bibliothèque;
17. Réparation du tracteur;
18. Réparation du camion 6 roues;
19. Demande de M. Éric Tremblay pour se faire connecter au réseau d'aqueduc et d'égouts ;
20. Isolation des tuyaux à la bâtisse de l'eau potable;
21. Formation espace clos;
22. Vente d'un terrain à M.Gabriel Boily et Mme Katy Savard;
23. Dérogation mineure de M. Marcel Gagnon;
24. Bail de l'Âge d'Or;
25. Avis de motion ayant pour objet d'interdire la circulation de véhicules lourds à l'exception de la livraison locale;
26. Demande du comité du terrain de jeux « La Marmaille »;
27. Rapport du maire;
28. Varia;
 - A)
 - B)
29. Correspondance;
30. Comptes à ratifier d'octobre 2012;
31. Comptes à payer d'octobre 2012;
32. Salaires du mois d'octobre 2012;
33. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
34. Période de questions allouée aux contribuables;
35. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2012-11-1941

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dave Boivin résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par monsieur le maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

4 - ADOPTION DU PROCÈS -VERBAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2012

RÉSOLUTION 2012-11-1942

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélissa Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2012 soit, par la présente, adopté tel que rédigé et produit aux membres de ce Conseil.

5 – ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 228-34 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME

RÉSOLUTION 2012-11-1943

CONSIDÉRANT la refonte des règlements d'urbanisme annoncée par la résolution no 2012-10-1929 adoptée le 1^{er} octobre 2012;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une révision quinquennale du plan d'urbanisme et du remplacement des règlements d'urbanisme en vertu des articles 110.3.1 et 110.10.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT Le chapitre III de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui mentionne la possibilité d'adopter un plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire à la municipalité de remplacer son Plan d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'urbanisme constitue la pierre angulaire des règlements d'urbanisme, que ceux-ci découlent de cette grande planification et toute modification éventuelle de tout règlement d'urbanisme devra obligatoirement être conforme au plan d'urbanisme sous peine de nullité;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement sera soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement est adopté en même temps que les projets de règlements suivant : zonage, lotissement, permis et certificats et construction;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement au moins deux jours avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter le projet de règlement no 228-34 décrétant l'adoption du Plan d'urbanisme de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

6 – ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 228-35

RÉSOLUTION 2012-11-1944

CONSIDÉRANT la refonte des règlements d'urbanisme annoncée par la résolution no 2012-10-1929 adoptée le 1^{er} octobre 2012;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une révision quinquennale du plan d'urbanisme et du remplacement des règlements d'urbanisme en vertu des articles 110.3.1 et 110.10.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui concerne le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire à la municipalité de remplacer son règlement de zonage en même temps que les autres règlements d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement sera soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement au moins deux jours avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélissa Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter le projet de règlement de zonage no 228-35.

**7 – ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO
228-36**

RÉSOLUTION 2012-11-1945

CONSIDÉRANT la refonte des règlements d'urbanisme annoncée par la résolution no 2012-10-1929;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une révision quinquennale du plan d'urbanisme et du remplacement des règlements d'urbanisme en vertu des articles 110.3.1 et 110.10.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire à la municipalité de remplacer son règlement de lotissement en même temps que les autres règlements d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT l'article 115 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui concerne le règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement sera soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement au moins deux jours avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter le projet de règlement de lotissement no 228-36.

**8 – ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO
228-37**

RÉSOLUTION 2012-11-1946

CONSIDÉRANT la refonte des règlements d'urbanisme annoncée par la résolution no 2012-10-1929 adoptée le 1^{er} octobre 2012;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une révision quinquennale du plan d'urbanisme et du remplacement des règlements d'urbanisme en vertu des articles 110.3.1 et 110.10.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'article 118 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui mentionne la possibilité d'adopter un règlement de construction;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de remplacer son règlement de construction en même temps que les autres règlements d'urbanisme

suite à l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement au moins deux jours avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donat Tremblay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter le projet de règlement de construction no 228-37.

9 – ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES PERMIS ET CERTIFICATS NO 228-38

RÉSOLUTION 2012-11-1947

CONSIDÉRANT la refonte des règlements d'urbanisme annoncée par la résolution no 2012-19-1929 adoptée le 1^{er} octobre 2012;

CONSIDÉRANT les articles 116 et 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui permettent au conseil d'assujettir la délivrance de permis et de certificats de constructions à certaines conditions ainsi que de régir les différentes constructions sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire à la municipalité de remplacer son règlement relatif à l'émission de permis et certificats en même temps que les autres règlements d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement sera soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement au moins deux jours avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter le projet de règlement relatif à l'émission de permis et certificats no 228-38.

10 – REMBOURSEMENT DE LA PETITE CAISSE

RÉSOLUTION 2012-11-1948

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donat Tremblay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts autorise le renflouement de la petite caisse au montant de 110,83\$ afin de revenir au montant initial de 200,00\$ ayant tous reçu une copie des pièces justificatives des dépenses effectuées.

11 – ESPACE PUBLICITAIRE POUR LE BOTTIN DU « CLUB D'AUTO-NEIGE LE SAPIN D'OR »

RÉSOLUTION 2012-11-1949

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu, le 15 octobre 2012 une demande d'aide financière de la part du club d'auto-neige le sapin d'or;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour but de demander à la municipalité de Notre-Dame-des-Monts de renouveler sa publicité dans leur bottin pour l'année 2012-2013;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité renouvelle son adhésion au montant de 150.00\$ plus les taxes applicables et que ce montant sera pris dans le budget de la publicité.

12 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE CHARLEVOIX

RÉSOLUTION 2012-11-1950

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le 1^{er} octobre 2012 une lettre de la part de l'Association des personnes handicapés de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre a pour but de demander une aide financière à la municipalité afin de payer les repas et les déplacements des bénévoles ainsi qu'à l'achat de cadeaux et de matériel pour leur Fête de Noël qui se tiendra dimanche le 9 décembre 2012 de 11 h 00 à 16 h 00 au Centre des Loisirs de Saint-Hilarion;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'offrir un montant de 50,00\$ comme aide financière et de faire l'achat de deux cartes pour la Fête de Noël de l'Association des handicapées de Charlevoix qui aura lieu le 9 décembre 2012 au montant de 22,00\$ chacune.

13 – LE SERVICE ALIMENTAIRE ET AIDE BUDGÉTAIRE DE CHARLEVOIX-EST (SAAB) DEMANDE UN DON

RÉSOLUTION 2012-11-1951

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu, le 5 octobre 2012, une lettre de la part du Service Alimentaire et Aide Budgétaire de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre a pour but de demander une aide financière à la municipalité afin de porter assistance aux personnes démunies et vivant des difficultés financières à court et/ou à long terme notamment par la remise de paniers de nourriture et de conseils budgétaires;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donat Tremblay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De refuser la demande du Service Alimentaire et Aide Budgétaire de Charlevoix-Est parce que cette demande ne correspond pas à la politique de don de la municipalité.

14 – AVIS DE MOTION FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS ET ÉTABLISSANT LE TARIF RELIÉ AUX DÉPENSES ENCOURUES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL AYANT À SE DÉPLACER POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ

RÉSOLUTION 2012-11-1952

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Mélissa Girard ayant pour objet la rémunération des membres du conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts et établissant le tarif relié aux dépenses encourues par les membres du conseil ayant à se déplacer pour le compte de la municipalité.

15 – INSPECTEUR MUNICIPAL ET SECRÉTAIRE

RÉSOLUTION 2012-11-1953

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donat Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents :

D'effectuer les recherches afin de combler le poste d'inspecteur municipal ainsi que celui de secrétaire.

16 – ASSURANCE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Ce point est remis à une réunion ultérieure.

17 – RÉPARATION DU TRACTEUR

RÉSOLUTION 2012-11-1954

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De procéder aux réparations du tracteur pour un montant approximatif de 3 497,35\$ plus les taxes applicables.

18 – RÉPARATION DU CAMION 6 ROUES

RÉSOLUTION 2012-11-1955

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De procéder aux réparations du camion 6 roues pour un montant approximatif de 1 730,00\$ plus les taxes applicables.

**19 – DEMANDE DE M. ÉRIC TREMBLAY POUR SE FAIRE CONNECTER
AU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS**

RÉSOLUTION 2012-11-1956

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une lettre de M. Éric Tremblay le 23 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre a pour but de demander à la municipalité de relier sa résidence au réseau d'aqueduc et d'égouts et ce, au terrain situé au 5 rue Parc-després;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dave Boivin et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accepter la demande de M. Éric Tremblay en reliant sa résidence au réseau d'aqueduc et d'égouts.

20 - ISOLATION DES TUYAUX À LA BÂTISSE DE L'EAU POTABLE

RÉSOLUTION 2012-11-1957

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Dave Boivin et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De demander à Franco Moteurs d'effectuer l'isolation des tuyaux au montant de 3 085,00\$ plus les taxes applicables.

21 – FORMATION ESPACE CLOS

RÉSOLUTION 2012-11-1958

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mélissa Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'inscrire M. Stéphane Belley à une formation en espace clos qui aura lieu les 4 et 5 décembre 2012 au montant de 130,00\$ et de payer les frais inhérents.

**22 – VENTE D'UN TERRAIN À M. GABRIEL BOILY ET MME KATY
SAVARD**

RÉSOLUTION 2012-11-1959

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts vend à Monsieur Gabriel Boily et Madame Katy Savard, domiciliés au 25, rang St-Thomas, Notre-Dame-des-Monts, QC G0T 1L0, terrain connu et désigné comme étant le lot 151-55 au cadastre officiel de Canton de Sales, dans la municipalité de Notre-Dame-des-Monts contenant une superficie de 2 794,7 mètres carrés, pour un coût total de 13 797,00\$ entre les deux parties en date du 5 novembre 2012. De plus, la municipalité de Notre-Dame-des-Monts autorise Mme Marcelle Pedneault, Directrice générale ainsi que M. Jean-Claude Simard, Maire à signer les documents reliés à cette vente.

23 – DÉROGATION MINEURE DE M. MARCEL GAGNON

RÉSOLUTION 2012-11-1960

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donat Tremblay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Que suite aux recommandations du CCU, la municipalité de Notre-Dame-des-monts accepte la demande de M. Marcel Gagnon soit :

De réputer conforme la largeur d'un chemin désaffecté de 7.62 mètres sur le lot 13 alors qu'il est prescrit au règlement de lotissement #124-90 article 3.1.2 que la largeur minimale d'une rue locale et voie d'accès est de 15 mètres.

24 – BAIL DE L'ÂGE D'OR

RÉSOLUTION 2012-11-1961

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mélissa Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'autoriser M. Jean-Claude Simard, maire et Mme Marcelle Pedneault, directrice générale a signé le bail de l'Âge d'Or.

25 – AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET D'INTERDIRE LA CIRCULATION DE VÉHICULES LOURDS À L'EXCEPTION DE LA LIVRAISON LOCALE

RÉSOLUTION 2012-11-1962

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Joseph-Louis Girard ayant pour objet d'interdire la circulation de véhicules lourds à l'exception de la livraison locale.

26 – DEMANDE DU COMITÉ DU TERRAIN DE JEUX « LA MARMAILLE »

Ce point est remis à une réunion ultérieure.

27 – RAPPORT DU MAIRE

Rapport du maire 2012

Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, présenté à une session générale du conseil municipal, tenue le 5e jour de novembre 2012 à 19 h 30.

États des activités financières au 31 décembre 2011

<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>	
Recette de taxe :	493 155,00\$	Administration générale :	199 273,00\$
Paiement tenant lieu de taxes :	12 296,00\$	Sécurité publique :	65 303,00\$
Autres recettes de sources locales :	72 939,00\$	Transports :	200 240,00\$
Transferts :	217 001,00\$	Hygiène du milieu :	104 676,00\$
		Santé et bien-être :	
		Urbanisme :	37 705,00\$
Total des recettes :	795 391,00\$	Loisirs et culture :	25 081,00\$
		Frais de financement :	42 239,00\$
		Remboursement de la dette	64 112,00\$
		À long terme :	
		Transfert à l'état des activités	
		D'investissement :	52 205,00\$
		Transfert au fonds réservé	
Activités financières		voies publiques :	9 968,00\$
		Total des dépenses :	800 802,00\$
Avant affectations :	56 762,00\$		
Déficit :	5 411,00\$		

État des activités d'investissements à des fins budgétaires au 31 décembre 2011

Sources de financement

Revenus, affectations et financement	
Emprunt à long terme	330 000,00 \$
Transferts :	97 831,00 \$
Autres affectations	60 095,00 \$
Total des sources de financement :	487 926,00 \$

Dépenses d'investissement

Administration :	-
Sécurité publique :	4 969,00\$
Transport :	17 402,00\$
Hygiène du milieu:	106 388,00\$
Loisirs et culture :	25 000,00\$
Propriétés destinées à la revente :	4 167,00\$
Total des dépenses d'investissement :	157 926,00\$
Surplus accumulé non affecté	
Au 1^{er} janvier 2011 :	160 460,00\$
Moins :	
Déficit de fonctionnements :	(5 411,00\$)
Affectations :	-
Surplus affecté et non affecté	
au 31 décembre 2011 :	155 049,00\$

Selon le rapport du vérificateur Benoît Côté C.A. daté en avril 2012, les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts au 31 décembre 2011 ainsi que les résultats de ses opérations pour

l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus par le Ministère des Affaires municipales et des Régions.

Réalisations en 2012

Projets réalisés

En résumé, voici ce que nous avons réalisé au cours de l'année 2012 :

VOIRIE MUNICIPALE

Les trois montées de la rue Horizon, une partie importante de la rue Principale et de la Forêt ont été recouvert d'une couche d'usure. De plus, 600 mètres de trottoir sur la rue Principale ont été refaits à neuf. Ce qui représente plusieurs milliers de dollars. Les chemins à vocations agricoles ont, eux aussi, reçu une cure de rajeunissement. Plusieurs ventes de terrain importantes ont eu lieu cette année dans la municipalité. La municipalité a vendu six (6) nouveaux terrains dans la phase 2 de la rue du Jardin ainsi qu'un terrain dans la rue Parc-després. Un projet d'emploi Québec nous a permis d'embaucher un employé pour effectuer des travaux au niveau de la voirie municipale.

AQUEDUC

Nous avons procédé à des travaux d'automatisation ainsi qu'à la robotisation du système d'alimentation en eau. Le projet consistait, entre autre, à remplacer la pompe du puits P-2 qui servira comme puits d'appoint et permettre également d'ajouter quelques équipements de mesure (sonde de niveau, débitmètre, caméra de surveillance...) visant à faciliter l'opération des ouvrages existants des puits P-1, P-2 ainsi que le réservoir. De plus, ces installations nous permettront de contrôler à partir du bureau de la municipalité la fréquence de fonctionnement des pompes, le niveau des puits et du réservoir. Le rapport quotidien sera disponible directement à la municipalité. L'ajout également d'une pompe ultra performante au puits P-2 nous garantira un approvisionnement continu lors d'un bris de l'une ou l'autre des pompes déjà en place. La municipalité désirait à tout prix éviter d'autre situation dispendieuse comme ce fut le cas en février 2012.

Plusieurs réparations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ont été effectuées au niveau des bâtiments de l'eau potable et de la chloration. Par exemple, le revêtement extérieur ainsi que le système électrique ont été modifiés.

En début d'année 2012, la municipalité a procédé au raccordement du Centre des loisirs au système d'aqueduc et d'égouts de la municipalité.

ORGANISMES MUNICIPAUX

Loisirs

*Après une première année de gestion des Loisirs, nous avons eu la chance d'obtenir les services d'un citoyen qui effectuait des travaux compensatoires ce qui nous a permis d'opérer de façon et ce, tout à fait normalement la patinoire durant tout l'hiver 2012. La municipalité a pu réaliser d'importante économie au niveau du salaire et par le fait même se permettre des investissements majeurs en remplaçant plusieurs équipements. **Pour la saison hivernale 2012-2013, la municipalité est à la recherche de citoyens intéressés de prendre en charge la patinoire pour la période hivernale. Tous les revenus et dépenses devront être gérés par les citoyens responsables. Tous les profits (magasin et tournoi) seront offerts aux contribuables désireux de prendre en charge la patinoire. Certaines dépenses (Hydro-Québec, Bell et assurance) seront assumées par la municipalité. De plus, une entente devra être conclue entre les deux (2) parties. Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec la municipalité.***

Culturel

L'ouverture du Centre d'interprétation d'histoire et du patrimoine de Notre-Dame-des-Monts a été possible grâce à un projet réalisé conjointement entre le CLD (Centre Local de Développement) et la municipalité. Un atelier de poterie avec M. Emmanuel da Sylva, potier a été opéré en juillet et en août au centre d'interprétation. Initiation au tour à poterie, façonnage, création de pièce, glaçure et cuisson étaient quelques-unes des activités proposées.

Camp de jour « La Marmaille »

Le camp de jour nous a permis d'accueillir tout près de quarante (40) jeunes encore une fois cette année et 3 étudiantes ont été embauchées afin d'être en mesure de répondre à la demande.

CONVENTION COLLECTIVE

Accrédité en 2010, nous travaillons à la conclusion de la première convention collective. Les demandes salariales sont très élevées (37%). Après vérification au niveau de l'ensemble des municipalités, nous avons offert à la partie syndicale une augmentation salariale de 2% par année.

De plus, de nombreuses plaintes ont été déposées, à la Commission des Relations de Travail au cours de l'année 2012, par un employé municipal. Ce qui a pour effet d'obliger la municipalité à dépenser des sommes importantes afin de se faire représenter adéquatement par des firmes d'avocats.

SERVICE INCENDIE

Voici les sorties effectuées par la brigade des pompiers de Notre-Dame-des-Monts durant l'année 2012 :

	Notre-Dame-des-Monts	Saint-Aimé-des-Lacs	Clermont (Entraide)	La Malbaie (Entraide)
Fausse alerte		8		
Feu de cuisson	1			
Bâtiment	2		2	2
Sauvetage		3		
TOTAL	3	12	2	2

Urbanisme

Nous travaillons présentement à la refonte complète des règlements d'urbanisme ce qui inclut le règlement de zonage, le règlement de lotissement, le règlement de permis et certificats ainsi que le règlement de construction.

Une consultation publique aura lieu en novembre 2012 concernant les projets de règlements.

Cette année, il y a eu émission de :

- 12 certificats d'autorisation
- 3 permis de lotissement
- 30 permis de construction, dont 6 nouvelles résidences
- 4 permis d'installation septique
- 14 permis de brûlage
- 2 dossiers C.P.T.A.Q.

**Rémunération et allocation de dépenses totales des membres du
Conseil pour l'année 2012**

	RÉMUNÉRATION	ALLOCATION	TOTAL
MAIRE	4 498,92\$	2 249,52\$	6 748,44\$
CONSEILLER(ÈRE) (individuel)	1 499,76\$	749,88\$	2 249,64\$
CONSEILLER(ÈRE) (pour les six)	8 998,56\$	4 499,28\$	13 497,84\$
<u>TOTAL DU CONSEIL</u> (Maire et conseillers(ères))	<u>14 997,24\$</u>	<u>7 498,68\$</u>	<u>22 495,92\$</u>

Projections pour l'année 2013

L'année 2013 sera la dernière année d'un mandat que vous nous avez confié en 2009. La fermeture de l'entente Canada, Québec et municipalité aura lieu en fin d'année 2013 concernant la taxe d'accise. À cet effet, la municipalité terminera les trottoirs de la rue Principale et les réparations de nos rues seront effectuées avec les résidus de la taxe d'accise. De plus, la municipalité procédera au retrait des trottoirs de la rue de la Forêt et ceux de la rue Notre-Dame qui sont devenus très dangereux pour les piétons. Nous procéderons à l'asphaltage afin de remplacer les trottoirs que nous aurons préalablement retirés. Une ligne blanche délimitera la zone piétonnière.

Au cours de l'année 2013, la municipalité continuera l'étude et/ou la relocalisation des bureaux municipaux ainsi que la salle d'archives.

Après le succès connu avec le prolongement de la rue du Jardin, une extension de ladite rue s'impose. Toutes suggestions de la part du Conseil municipal ainsi que la population feront l'objet d'étude et de recommandation.

Contrats de plus de 25 000,00\$ pour l'année 2012

Le Code municipal nous oblige à vous faire part des contrats octroyés de plus de 25 000,00\$, de même que tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000,00\$ qui ont été conclus avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassent 25 000,00\$.

Fernande St-Gelais..... Contrat d'entretien des chemins d'hiver

Filtrum Inc..... Automatisation du système d'eau potable

Remerciements

Je tiens vraiment à remercier tous ceux et celles qui, de près ou de loin, nous ont aidés à gérer l'imprévu et à concevoir l'avenir de notre municipalité en outre, notre directrice générale, notre directrice générale adjointe et inspectrice municipale ainsi que nos ouvriers des travaux publics.

<i>Les Conseillers (ères) :</i>	<i>Siège # 1 :</i>	<i>Madame Mélissa Girard</i>
	<i>Siège # 2 :</i>	<i>Madame Marie-Claude Gilbert</i>
	<i>Siège # 3 :</i>	<i>Monsieur Dave Boivin</i>
	<i>Siège # 4 :</i>	<i>Monsieur Donat Tremblay</i>
	<i>Siège # 5 :</i>	<i>Monsieur Rodrigue Gagnon</i>
	<i>Siège # 6 :</i>	<i>Monsieur Joseph-Louis Girard</i>

À tous les organismes et bénévoles de la municipalité, ainsi que tous ceux et celles qui ont travaillé sur les divers projets.

Merci!

Votre maire,



Jean-Claude Simard

RÉSOLUTION 2012-11-1963

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le conseil municipal accepte le rapport annuel 2012 du maire tel que lu par celui-ci;

QUE ce rapport soit distribué par la poste dans tous les foyers du territoire de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

28 – VARIA

A)

29 – CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION 2012-11-1964

- Le ministère des Transports et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire nous informe qu'à la suite de la recommandation de notre députée une subvention nous sera accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal au montant de 10 000,00\$.
- Le ministère de la Sécurité publique continue ses démarches visant à obtenir auprès des assureurs une prime juste et équitable pour l'ensemble des citoyens des MRC qui ont adopté un schéma de couverture de risques et dont la mise en œuvre contribue à l'amélioration de la protection des vies et des biens. (Référence à la résolution #2012-09-1904)
- Le Service de protection incendie de la ville de Clermont remercie la municipalité pour notre implication dans le succès de la Journée porte ouverte qui avait lieu dans le cadre de la semaine de prévention des incendies au terrain de jeux de la Ville de Clermont le 13 octobre dernier.
- Le ministère des Transports et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire nous informe qu'une subvention concernant le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local nous est accordée pour l'année 2012 et ce, au montant de 90 402,00\$.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donat Tremblay et résolu :

QUE la correspondance ci-haut mentionnée, soit et est, par la présente adoptée par le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

30 – COMPTE À RATIFIER D'OCTOBRE 2012

RÉSOLUTION 2012-11-1965

Attendu que la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration : 16 782,55\$

Total : 16 782,55\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mélissa Girard et résolu :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 976, 981 ET 982.

31 – COMPTES À PAYER D'OCTOBRE 2012

RÉSOLUTION 2012-11-1966

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois d'octobre 2012 au montant de **20 266,49 \$**;

Fonds d'administration pour octobre 2012 : 20 266,49\$

TOTAL : **20 266,49\$**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2012 au montant de 20 266,49\$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 20 266,49\$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

32 - SALAIRES DU MOIS D'OCTOBRE 2012

RÉSOLUTION 2012-11-1967

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois d'octobre 2012 au montant de **12 364,63\$**;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu;

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois d'octobre 2012 au montant de **12 364,63\$**.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 963, 964, 975, 977, 978, 979, 980, 983 ET 984.

33 – RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

34 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

35 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2012-11-1968

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélissa Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 20 heures 28.

Jean-Claude Simard
Maire

Marcelle Pedneault
Directrice générale